



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est par les présentes, donné par la soussignée, Jacynthe Bourget, directrice générale greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Le règlement 2025-328 décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000,00 \$ pour l'acquisition d'immeubles assujettis au droit de préemption a été adopté le 11 août 2025.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la loi, soit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 octobre 2025 pour un montant de 1 000 000,00 \$.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2025-328 au bureau de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton durant les heures régulières d'ouverture.

Ledit règlement entre en vigueur en date de ce jour.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 16 octobre 2025.

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière